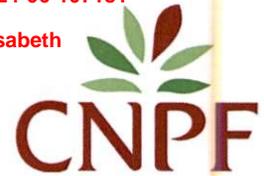




RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Enregistrement : 04/06/2024 (09:41)  
Arrivée : 04/06/2024  
Registre : 2024-06-107181  
Accueil  
NARDOU Elisabeth



Centre National de la Propriété Forestière  
Nouvelle-Aquitaine

000655

Monsieur le Président  
Communauté d'agglomération du Libournais  
33 avenue de la Gare  
33 870 Vayres

N/Réf : SL/LOD/TMT 04/2024

**Objet : Modification PLU Izon**

Bordeaux, le 26 avril 2024

Monsieur le Président,

Suite à votre mail du 25 mars 2023, concernant la procédure de modification du PLU d'Izon, nous formulons un avis dans le cadre de l'article R.153-6 du Code de l'Urbanisme.

Nous n'avons pas de remarque particulière dans la mesure où, d'après les éléments transmis, les modifications n'impactent pas les espaces forestiers de manière significative.

Nous nous permettons toutefois de rappeler que les parcelles boisées qui seraient classées en zone urbanisable sont soumises à autorisation de défrichement au titre de l'article L.341-1 et suivants du Code Forestier.

**Au vu de ces éléments, nous émettons un avis favorable.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée,

Le Directeur



Stéphane LATOUR

Centre National de la Propriété Forestière | Nouvelle-Aquitaine

Maison de la Forêt  
6 Parvis des Chartrons – CS 41255 - 33075 Bordeaux Cedex  
+33 (0)5 56 01 54 70  
nouvelle-aquitaine@cnpf.fr – nouvelle-aquitaine.cnpf.fr

Établissement public national régi par les articles L321-1 et suivants du Code Forestier SIRET 180 092 355 00064 – APE 84.13Z - TVA Intracommunautaire FR 751 800 923 55